

DELIBERATION CA093-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 18 septembre 2019.

Objet de la délibération : Modifications du D.U. Sécurité des Systèmes d'Information en Santé (SSIS) Polytech Angers

Le Conseil d'administration réuni le 26 septembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications relatives au D.U. Sécurité des Systèmes d'Information en Santé sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, le 27 Septembre 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 3 octobre 2019

Sécurité des Systèmes et Protection des Données de Santé (SSPDS)

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES - DESC - CAPACITE)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION UNIVERSITAIRE

- Création
- Renouvellement
- Modification
- Suppression

Le diplôme fera l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans, à compter de sa date de validation par le CA.

| | | Avis Favorable/Défavorable/Recommandation | |
|---------------------------|-------------------------|---|--------------------------------|
| Avis de la cellule APOGEE | Tableau de modélisation | Modélisation interne Polytech | En date du : |
| Avis du Conseil d'UFR | Maquette complète | Favorable | En date du : 18/06/2019 |
| Avis de la CFVU | Maquette complète | | En date du : |
| Avis du CA | Maquette complète | | En date du : |

Reçu aux services centraux le

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : Polytech Angers
Contact : Alphonse CALEDA
Téléphone : 02 41 22 67 01
E-mail : alphonse.calenda@univ-angers.fr

§ COMPOSANTE ASSOCIEE

Aucune

§ AUTRE UNIVERSITE CONCERNEE (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

Aucune

§ PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION (EVENTUELLEMENT, EN LIEN AVEC UN CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT) :

| | |
|---|---|
| Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) : | |
| Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) : | <i>Agence nationale d'Appui à la Performance ANAP</i> |
| Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation : | <i>La mutualisation de l'informatique au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT) constitue "une vraie opportunité" pour les établissements sanitaires et médico-sociaux qui les constituent, de déployer une réelle politique de sécurité des systèmes d'information.</i> |

§ MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU :

| | |
|--|--|
| un groupe dans chaque site universitaire | |
| un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription | |
| un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription | |

§ ENSEIGNANTS RESPONSABLES (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

| NOM et Fonction | Université de rattachement | Statut | Téléphone | E mail |
|-----------------|----------------------------|--------|---------------------|--|
| Ludovic LECOMTE | ANGERS | PAST | +33(0)62259613 8 | ludovic.lecomte@univ-angers.fr |

§ DATE D'OUVERTURE

Année universitaire : **2019-2020**
Début des cours : **Février 2020**

§ LIEU DES ENSEIGNEMENTS SI DIU

Polytech Angers, campus santé, 16 boulevard DAVIERS – 49045 Angers

§ CONTACTS ADMINISTRATIFS

| Université | Chargé de développement (Nom, mail, tél) | Assistant Administratif (Nom, mail, tél) |
|------------|--|---|
| Angers | CALENDA Alphonse Alphonse.calenda@univ-angers.fr 02 41 22 67 01 | HUCHET Anne Anne.huchet@univ-angers.fr 02 41 22 67 03 |

Contexte / Opportunité / Originalité

Historique

Le DU Sécurité des Systèmes d'Information en santé ou SSIS a été conçu en 2009 en collaboration avec L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) créée la même année dans le cadre de la loi Hôpital, Santé, Patient, Territoire ou HPST.

Ce DU a été revu en 2015, pour répondre aux besoins générés par les évolutions du système de santé en France et notamment le plan stratégique « Hôpital numérique » de développement et de modernisation des SI pour la période 2012-2017. La loi de santé de 2016 est venue compléter ce dispositif en faveur des Groupements Hospitaliers de Territoires ou GHT afin d'orienter la coopération entre établissements publics de santé à l'échelle du territoire sur un projet médical partagé qui est de maintenir la qualité et l'efficacité de la prise en soins.

Depuis 2016 ce sont 135 GHT qui ont été constitués pour favoriser le travail en réseau de plus de 850 hôpitaux français avec pour objectif de toucher « le bon patient, au bon endroit, au bon moment ». Cet objectif d'égalité d'accès au soin, mais aussi d'efficacité du service rendu aux patients s'oriente vers une mutualisation des compétences et des équipes au sein du GHT. L'objectif d'optimisation des coûts va donc générer une mutualisation des fonctions et des services support et notamment sur les systèmes d'information (SI) sur la direction de l'information médicale (DIM) et sur les services des achats.

Le DU SSIS est aujourd'hui de nouveau revu et évolue vers la dénomination « Sécurité des Systèmes et Protection des Données en Santé » ou SSPDS afin de répondre au déploiement du Dossier Médical Partagé ou DMP relancé par la loi de santé de 2016. Ce sont près de 4 millions de dossiers numériques qui devraient être créés dans les cinq années à venir afin de permettre la continuité et la coordination des soins entre les divers établissements. Ce DU SSPDS intègre donc la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD qui renforce la responsabilité des établissements, car ils doivent désormais assurer la conformité, la protection et la traçabilité optimales des données.

Contexte

La mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire conduit à une optimisation des moyens et une coopération renforcée entre les différents acteurs qui interviennent dans la prise en charge et le suivi des personnes à travers leur parcours de santé. Il s'agit dans un contexte en constante évolution, à l'hôpital comme à la ville, de favoriser le déploiement d'outils informatisés sécurisés afin de répondre à des enjeux considérables : accessibilité de l'information à l'ensemble des acteurs de la prise en charge, diminution du risque d'erreur, amélioration de la qualité des soins et maîtrise des coûts.

Si les bénéfices sont nombreux, les difficultés le sont tout autant, notamment en lien avec la diversité : des catégories d'utilisateurs, des outils et des usages, des évaluations des divers consultants, des types

de supports et de documentations, des réglementations sur l'accès à ces données sensibles placé sous la réglementation européenne de protection des données personnelles entrée en application le 25 mai 2018.

Dans ce nouveau périmètre, la conduite du changement vers des systèmes d'information convergents interroge notre vision des Systèmes d'Information de Santé (SIS) [architectures virtualisées, externalisées ou non]. Ces derniers doivent, pour assurer un continuum entre les différents niveaux d'intervention, pouvoir s'appuyer sur des compétences disponibles pour concevoir une ergonomie simple, intégrée à l'architecture informatique existante afin d'assurer son déploiement et son accessibilité sans rupture en tous points du réseau ou du territoire (hôpital, ville).

Opportunité/originalité

- Répondre aux évolutions réglementaires Françaises relatives à la protection des données de santé : Référentiel Qualité/Sécurité de la Haute Autorité de Santé (HAS), Programme transition numérique HOP'EN, certification Hébergeur de Données de Santé (HDS)
- Intégrer la Réglementation Générale pour la Protection des Données au programme du DU SSIS
- Remettre en exergue les attentes terrain
- Répondre à la nouvelle présentation des DU dans le cadre de leur validation sur 5 ans

Partenariat

Historiquement avec l'ANAP : Agence nationale d'appui à la performance

Présentation pour la plaquette commerciale

Le DU « Sécurité des Systèmes et Protection des Données en Santé » ou SSPDS représente une évolution nécessaire du DU « Sécurité des systèmes d'information en santé » ou SSIS qui s'inscrit pleinement dans l'optimisation des moyens que génère la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire ou GHT. Il participe, à l'échelle du territoire, à harmoniser les compétences des acteurs et à renforcer la sécurité des systèmes d'information qui interviennent dans la prise en charge et le suivi des personnes à travers leur parcours de santé.

Cette évolution correspond en outre, aux besoins de déploiement du Dossier Médical Partagé ou DMP relancé par la loi de santé de 2016 et à la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD de mai 2018 qui vient réaffirmer la responsabilité des établissements sur la conformité, la protection et la traçabilité optimales des données personnelles.

Il s'agit dans un contexte en constante évolution, à l'hôpital comme à la ville, de former les acteurs du déploiement d'outils informatisés sécurisés afin de répondre à des enjeux considérables : accessibilité de l'information à l'ensemble des acteurs de la prise en charge, diminution du risque d'erreur, amélioration de la qualité des soins et maîtrise des coûts.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ STATISTIQUES

| Formation continue | 2015/2016 | | 2016/2017 | | 2017/2018 | |
|---------------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| | Inscrits | Diplômés | Inscrits | Diplômés | Inscrits | Diplômés |
| - MOASIS | 10 | 10 | .. | .. | 7 | 7 |
| - SSIS | 8 | 8 | 8 | 8 | .. | .. |
| Formation Initiale | | | | | | |

§ CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

| | CREATION | RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION | RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION |
|--|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Date de passage au conseil d'UFR ou | 17/06/2009 (SSIS) | | 18/06/2019 |

| | | | |
|--------------------------------|-------------------|------------|--|
| d'école | | | |
| Date de passage du CFVU | 16/09/2009 (SSIS) | 21/05/2015 | |
| Date de passage au CA | 24/09/2009 (SSIS) | | |

Modalités d'accès au diplôme

| |
|--|
| <p>Type de formation</p> <p><input type="checkbox"/> Formation Initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation Continue</p> |
| <p>Code NAF</p> <p>Code NAF : 6399Z Code NSF : 326N Formacode : 31006 Sécurité informatique</p> |
| <p>Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...)</p> <p>Salarié et demandeur d'emploi</p> |
| <p>Pré requis nécessaire</p> <p>Néant</p> <p>Niveau d'entrée au diplôme</p> <p>IV (Bac) <input checked="" type="checkbox"/> III (Bac +2) <input type="checkbox"/> II (Bac+3) <input type="checkbox"/> I (Bac+4 ou 5) <input type="checkbox"/> Hors niveau <input type="checkbox"/></p> <p>Niveau de sortie au diplôme</p> <p>IV (Bac) <input type="checkbox"/> III (Bac +2) <input checked="" type="checkbox"/> II (Bac+3) <input type="checkbox"/> I (Bac+4 ou 5) <input type="checkbox"/> Hors niveau <input type="checkbox"/></p> <p>Cycle du diplôme</p> <p>1^{er} cycle (Licence) <input checked="" type="checkbox"/> 2^{ème} cycle (Master) <input type="checkbox"/> 3^{ème} cycle (Doctorat) <input type="checkbox"/></p> |

Conditions d'admission

| |
|--|
| <p>Capacité d'accueil (effectif maximum) : 18</p> <p>Seuil d'ouverture (effectif minimum) : 10</p> |
|--|

Procédure de recrutement

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV...

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats retenus pourront être auditionnés par visioconférence afin de vérifier leurs motivations et la cohérence de leur projet professionnel avec les apports de la formation.

À l'issue de la phase d'audition, le rapport d'audition et la liste des candidats retenus seront établis par la commission de recrutement et transmis au service de la formation continue de l'université d'Angers. C'est le service FC qui informera les candidats de la décision prise par la commission. A l'issue de cette procédure ils pourront s'inscrire à la formation.

Composition de la commission de recrutement :

| NOM et Fonction au sein de la commission | Université de rattachement | Statut | E-mail |
|--|----------------------------|--------|---------------------------------|
| CALENDA Alphonse | Angers | PR | alphonse.calenda@univ-angers.fr |
| LECOMTE Ludovic | Angers | PAST | lulecomte@gmail.com |
| GODON Alain | Angers | PR | alain.godon@univ-angers.fr |

Dispenses de cours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées par la commission de recrutement après étude du dossier. Des compléments d'information pourront être demandés par la commission de recrutement lors d'un entretien de motivation réalisé en visioconférence afin de vérifier la cohérence entre expérience, projet d'orientation professionnelle et formation demandée.

- **Dispenses de cours possible pour cette formation**

- OUI
- NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

Objectif(s) du diplôme

L'objectif de ce diplôme universitaire DU « SSPDS » est d'amener les apprenants à

- Connaître les principaux systèmes d'information et leur architecture (virtualisation, cloud...)
- Comprendre les enjeux de la sécurisation des systèmes d'information (SI) pour un établissement de santé ou un groupement d'établissements (GHT, GCS, GIE) et les réglementations en vigueur relatives à la protection des données de santé
- Contrôler l'accessibilité sécurisée aux systèmes d'information de santé sans rupture en tous points du réseau ou du territoire (hôpital, ville).
- Assurer la conformité des systèmes d'information de santé sur la base des critères de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et de traçabilité de l'information

Compétences visées par l'obtention du diplôme

Les apprenants pourront, grâce à la capitalisation de blocs de compétences successifs, prétendre à acquérir les compétences nécessaires à la réalisation des activités professionnelles suivantes :

- Définition d'une architecture système ou logiciel sécurisé ou évaluer la sécurité d'un prestataire de services
- Réalisation d'une analyse de risques informationnelle sur un système d'information
- Implémentation d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI)
- Assurer la mise en conformité de la structure par rapport au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Détails des activités et compétences proposées :

Module I : Architecture et Système d'Information

Management de projet

- analyser et traduire les besoins en technologies de l'information dans le domaine de la santé
- prioriser les actions dans le respect des échéances,
- réaliser le suivi du reporting et la présentation des arbitrages ou éléments stratégiques importants
- réaliser un transfert de compétence : conseil et formation aux utilisateurs

Gestion de la relation avec les fournisseurs

- établir un cahier des charges ou un appel d'offre
- évaluer la conformité d'un produit, d'un matériel, d'une prestation au regard des normes internes/externes de sécurité de l'information

Module II : Gestion des risques

Analyse de risques informationnels

- Cartographier les éléments essentiels du système d'information
- Interviewer les principaux métiers dans le périmètre d'analyse
- Évaluer les risques pesants sur les systèmes d'information de santé en application des standards et normes (ISO 27005 ; EBIOS RM)

Traitement des risques et mesures de sécurité associées

- Gérer les incidents de sécurité et les crises
- Définir une organisation et des politiques pour la gestion des incidents de sécurité
- Connaître les menaces actuelles et réaliser une veille cyber
- Formaliser les principaux documents
- Communiquer les risques
- Communiquer auprès des parties prenantes (direction de l'établissement, partenaires...)
- Sensibiliser le personnel de l'entreprise aux questions de sécurité de l'information

Module III ; Management de la sécurité

Implémentation d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI)

- Définir la gouvernance de la sécurité de l'information au sein de la structure
- Piloter le système de management de la sécurité de l'information (normes, outils, suivi des incidents, audits...)
- Définir les politiques de sécurité de l'information (Politique de sécurité, procédure...)

Audit du Système de Management de la Sécurité de l'information

- Mener/diriger un audit de système de management de la sécurité de l'information (préparation, réalisation et conclusion)
- Animer des réunions et formaliser des comptes-rendus
- Statuer sur la conformité ou non-conformité de l'exigence évaluée
- Maîtriser les principales normes ISO 27001, ISO 27002, ISO 19011.

Management de la continuité des activités SI

- Formaliser un Plan de Secours informatique ou un Plan de reprise d'activité

Module IV : Protection des données

Gestion de la mise en conformité avec la Règlementation Général sur la Protection des Données

- Comprendre et analyser les exigences du règlement
- Aider le responsable du traitement ou le sous-traitant à vérifier le respect, au niveau interne, du présent règlement RGPD
- Informer et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant et formuler des recommandations à son intention

Analyse d'impact sur la vie privée

- Prendre en main les outils nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée
- Répondre aux expressions de droits et communiquer sur les fuites de données personnel
- Formaliser un plan de communication / Réponses aux expressions de droits
- Discuter et notifier les parties prenantes et les autorités

Métiers/Profils concernés par la formation

Chef de projet informatique systèmes/applications

Responsable de la sécurité de systèmes d'information (RSSI) ou Référent Sécurité de l'Information (RSI)

Responsable Qualité / Gestion des risques(RAQ / RM)

Délégué à la protection des données (DPD) ou Data Protection Officer (DPO)

Consultant ou auditeur en sécurité de l'information de santé

Organisation de la formation

Durée totale de la formation (nombre d'heures en face à face) : 180 h

Enseignements théorique et pratique : 170h

Stage :

Autres (simulation, e-learning...) : 10h en projet appliqué

Calendrier universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre :

Les quatre modules peuvent être réalisés sur la même année universitaire ou capitalisés à tour de rôle sur plusieurs années universitaires. La validation du quatrième et dernier module, qui vient aussi valider l'ensemble du DU, est obligatoirement associé à un suivi de l'apprenant par un tuteur dans la rédaction d'un mémoire portant sur la préparation d'un audit de certification ISO 27001.

Calendrier de la formation (début, fin, nombre de sessions...):

Début de formation première semaine de février 2020

Fin de formation dernière semaine de juin 2020

Périodicité de 3 jours tous les 15 jours.

Module I : 4,5 jours (examen compris)

Module II : 6.5 jours de formation (examen compris)

Module III : 6.5 jours de formation (examen compris)

Module IV : 6.5 jours de formation (examen compris)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

| Module | Thèmes abordés | Enseignants présentis | Volume horaire |
|--|--|--------------------------|-------------------|
| Architecture et Système d'information | Principes de base sur les systèmes informatiques et réseaux : | R. PILLON | 15 |
| | Principe de base sur les systèmes Cloud : | R. PILLON | 7,5 |
| | Solutions de sécurité (PKI; IAM; SIEM; IDS) | L. LECOMTE | 7,5 |
| Total module en heures | | | 30 |
| Gestion des risques | Gestion des risques (27005 et EBIOS RM) | L. LECOMTE | 15 |
| | Gestion de crise | F. STALTER | 7,5 |
| | Cyberthreat Intelligence | N. CAPRONI | 7,5 |
| | Gestion des incidents de sécurité | F. STALTER | 7,5 |
| | Continuité d'activités | L.FERNANDEZ | 7,5 |
| Total module en heures | | | 45 |
| Management de la sécurité | Implémentation d'un SMSI (ISO 27001) | L. LECOMTE | 35,0 |
| | Conduite du changement | F. TESSON | 7,5 |
| | Communication et sensibilisation SSI | L. FERNANDEZ | 7,5 |
| | Audit de sécurité SI | L. FERNANDEZ | 7,5 |
| | Gestion des tiers / Fournisseurs | L. FERNANDEZ | 7,5 |
| Total module en heures | | | 65,0 |
| Protection des données personnelles | Juridique et santé (GDPR) | P. DESMARAIS | 7,5 |
| | Métier de DPO | P. DESMARAIS | 7,5 |
| | Privacy Impact analysis | P. DESMARAIS | 7,5 |
| | Protection des données de santé | L. LECOMTE | 7,5 |
| Total module en heures | | | 30,0 |
| Projet d'Etude Appliqué | | L.LECOMTE | 10 |
| TOTAL EN HEURES | | | 180 |

MODELISATION APOGEE

Modélisation apogée interne à l'école

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique de la formation diplômante
Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire.
les intervenants doivent joindre leur CV précisant leur expérience sur le thème de la formation
Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement
Attention à la limite d'âge pour les vacataires
Intégrer le modèle Excel complété

| Prénom | Nom | Statut | Fonction |
|----------|-----------|-----------|--|
| Ludovic | LECOMTE | PAST | RSSI et DPO |
| Nicolas | CAPRONI | Vacataire | Consultant en sécurité des SI |
| Romain | PILLON | Vacataire | Consultant IT et Cloud |
| Pierre | DESMARAIS | Vacataire | Avocat spécialisé en sécurité des données de santé |
| Auriane | LEMESLE | Vacataire | RSSI GCS e-Santé Pays de Loire |
| Logan | FERNANDEZ | Vacataire | RSSI |
| Bertrand | SPENLE | Vacataire | Chef de Projet IT |
| François | TESSON | Vacataire | Consultant Projet Santé |
| Fabrice | STALTER | Vacataire | RSSI |

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

Préciser l'organisation des modules, les méthodes et outils pédagogiques utilisés lors de ce dispositif.
Pour les DIU préciser le mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités.
Pour les stages, précisez les lieux « agréés » s'il y en a.

Module I : 4,5 jours (examen compris)
Module II : 6.5 jours de formation (examen compris)
Module III : 6.5 jours de formation (examen compris)
Module IV : 6.5 jours de formation (examen compris)

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES et DE VALIDATION

§ ÉVALUATION DES COMPÉTENCES (DESCRIPTION)

Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire). Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ?
(Si une épreuve écrite est prévue, voir le nombre de questions et le barème de chacune...)
Pour les DIU, organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université)

| Nature de l'épreuve et module(s) concerné(s) | Coef | Critères d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport,...) | Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT) |
|--|------|--|--|
| Module 1 | 1 | Ecrit | CT |
| Module 2 | 2 | Ecrit | CT |
| Module 3 | 3 | Ecrit | CT |
| Module 4 | 1 | Ecrit | CT |
| Projet Appliqué | | Rapport | CC |

| Nature du module concerné | H/E | Modalités de validation (exemples d'évaluation par module) | N | A | M |
|---------------------------|-----|--|--------|-------------|----------|
| | | | Notion | Application | Maitrise |
| Module 1 | 2 | Evaluation du processus de déploiement d'une application entre établissements d'un même GHT | | | |
| Module 2 | 3 | Identification des risques liés au système d'information d'un GHT et faire des propositions de plans d'action préventifs. | | | |
| Module 3 | 3 | Auditer la vulnérabilité d'un système d'information et évaluer l'impact financier et juridique pour l'établissement.. | | | |
| Module 4 | 2 | Evaluer la conformité juridique d'un processus de traitement des données de santé lors d'une enquête menée à long termes auprès de patients. | | | |
| Projet Appliqué | | <i>Sujet choisi en lien avec les stagiaires et la structure institutionnelle</i> | | | |

Commission pédagogique suivante :

| NOM et Fonction au sein de la commission | Université | Statut | E-mail |
|--|------------|--------|---------------------------------|
| Ludovic Lecomte | Angers | PAST | lulecomte@gmail.com |
| Alphonse CALEND | Angers | Pr | alphonse.calenda@univ-angers.fr |
| Alain Godon | Angers | Pr | alain.godon@univ-angers.fr |

Tutorat :

Jury de soutenance :

| NOM et Fonction au sein de la commission | Université | Statut | E-mail |
|--|------------|--------|---------------------------------|
| Ludovic Lecomte | Angers | PAST | lulecomte@gmail.com |
| Alphonse CALEND A | Angers | Pr | alphonse.calenda@univ-angers.fr |
| Auriane LEMESLE | Angers | vac | auriane_lemesle@yahoo.fr |
| François TESSON | Angers | Vac | |
| Alain Godon | Angers | Pr | alain.godon@univ-angers.fr |

§ CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit)

Pour être déclaré admis au DU «SSPDS» il faut :

- Avoir validé ou capitalisé chacun des quatre modules avec la note moyenne minimum de 10/20
- Avoir satisfait au tutorat et à la rédaction du mémoire de fin de formation avec la note moyenne minimum de 10/20.

§ COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Pour information : Composition du jury de l'examen

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

| NOM et Fonction au sein de la commission | Université | Statut | E-mail |
|--|------------|--------|---------------------------------|
| Ludovic Lecomte | Angers | PAST | lulecomte@gmail.com |
| Alphonse CALEND A | Angers | Pr | alphonse.calenda@univ-angers.fr |
| Auriane LEMESLE | Angers | vac | auriane_lemesle@yahoo.fr |
| François TESSON | Angers | Vac | |
| Alain Godon | Angers | Pr | alain.godon@univ-angers.fr |

§ SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Préciser s'il y a possibilité d'une seconde session ou d'un redoublement et les conditions (période, cadre, tarif)

Dans la mesure où les blocs de compétences sont indépendants, mais complémentaires, ils ne peuvent être validés ou capitalisés que dans un ordre chronologique précis.

De ce fait chaque bloc de compétences doit être validé, capitalisé ou obtenu par dispense pour pouvoir aborder le bloc suivant et « in fine » obtenir le DU complet.

Dans ce contexte, si une seconde session est octroyée par décision du jury de délibération elle doit obligatoirement survenir avant le début de l'inscription au module suivant. Il sera alors proposé à l'apprenant défaillant de subir une deuxième session entre la fin du module invalide et la fin de l'année universitaire en cours et ce en accord avec les responsables pédagogiques en charge du module concerné.

Cette seconde session peut prendre différentes formes, écrit sur table, oral ou travail à distance. La note obtenue à la seconde session remplaçant de fait la note obtenue en première session.

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription au RNCP / A L'INVENTAIRE

RNCP : Oui Non En cours *En prévision*

Inventaire : Oui Non En cours

Tarif

Tarif de la formation (Hors Droits universitaires)

2900€ (hors droit universitaires) prix forfaitaire exonéré de TVA

Formation initiale : X €

Formation continue :

Financement individuel : X €

Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) : X €

Tarif au module : (Pas de Droits Universitaires)

Module 1 : 507 €

Module 2 : 760 €

Module 3 : 1078 €

Module 4: 555 €

Le quatrième module étant le dernier entrant dans la validation du DU, les trois premiers doivent avoir été validés ou capitalisés. Ce dernier module conditionne donc l'obtention du DU et donc l'inscription universitaire.

| Cout formation | Formation H/E | Examen H/E | Tutorat H/E | Total | Couts | Cout H |
|----------------|---------------|------------|-------------|-------|-------|--------|
| Module 1 | 30 | 2 | - | 32 | 507 | 15,85 |
| Module 2 | 45 | 3 | - | 48 | 760 | 15,85 |
| Module 3 | 65 | 3 | - | 68 | 1078 | 15,85 |
| Module 4 | 30 | 2 | 3 | 35 | 555 | 15,85 |
| Module 4 | | | 30 | 35 | 555 | 15,85 |
| Total | | | | 183 | 2900 | 15,85 |

BUDGET PRÉVISIONNEL

(seuil ouverture à 10 candidats)

| RECETTES | Nb Stagiaires | Tarifs | Total | Total UFR |
|--|---------------|-----------|---------------|------------------|
| <i>Financement entreprise/Opca</i> | 10 | 2900 € | 29 000 € | 29 000 € |
| <i>Droits universitaire vers FC</i> | 10 | 134 € | 1340 € | |
| <i>Contribution DFC (20% recettes)</i> | | | 5800 € | 5 800 € |
| <i>Précaution UA (20% reliquat)</i> | | | 4640 € | 4640 € |
| <i>Reste à la formation</i> | | | | 18 560 € |
| SALAIRES | Heures CM | Heures TD | Total | 13533,30€ |
| <i>Titulaires</i> | 20 | 20 | 50 | 2148 € |
| <i>Vacataires</i> | 65 | 65 | 162,5 | 9439,95 € |
| <i>Tutorat (3h /stagiaire)</i> | | 30 | 30 | 1515,75 € |
| <i>Examen (3h/module)</i> | | 10 | 10 | 429,60 € |
| FONCTIONNEMENT | | | Total | 3 750 € |
| <i>Reprographie – documentation</i> | | | 250 € | 250 € |
| <i>Publicité communication</i> | | | 1000 € | 1000 € |
| <i>Frais de mission</i> | | | 2500 € | 2500 € |
| <i>BENEFICES</i> | | | | 1276,70 € |

Marketing/Communication/Commercialisation

Quelques pistes à approfondir avec le service relation-client de la DFC (Bénédicte FERRA Y CASTELL et Francette GUILLEMIN). Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Le DU devrait être éligible à une labellisation formation continue en cybersécurité par l'Agence National de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) :

<https://www.ssi.gov.fr/particulier/formations/secnumedu-fc-labellisation-de-formations-continues-en-cybersecurite/>

FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES

Le lien web de cette fiche sera adressé au terme de la formation à l'ensemble des stagiaires.

Formation : _____

Complète

Modulaire

Nom :

Une seule réponse possible.

- - : Très insatisfait

- : Plutôt insatisfait

+ : Plutôt satisfait

++ : Très satisfait

| ASPECT ORGANISATIONNEL | - - | - | + | ++ |
|--|-----|---|---|----|
| Suivi administratif | | | | |
| Accueil et informations | | | | |
| Environnement de la formation (locaux, matériel à disposition...) | | | | |
| Durée de la formation | | | | |
| Calendrier (rythme) de la formation | | | | |
| ASPECTS PEDAGOGIQUES | - - | - | + | ++ |
| Atteinte des objectifs annoncés | | | | |
| Apports (démarche, méthodologie...) | | | | |
| Outils et supports pédagogiques | | | | |
| Animation pédagogique | | | | |
| Echanges avec les enseignants / intervenants | | | | |
| Dynamique de groupe et interaction entre les participants | | | | |
| Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle | | | | |
| APPRECIATION GLOBALE DE LA FORMATION | - - | - | + | ++ |
| | | | | |
| AVEZ-VOUS DES REMARQUES OU DES SOUHAITS À FORMULER SUITE A CETTE FORMATION ? <i>(Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions ...).</i> | | | | |